

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 35 (1906)

Heft: 20

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tout particulièrement le monde ouvrier. Dans sa dernière leçon, par exemple, il a abordé l'étude des grandes corporations qui ont fait, au moyen-âge, la prospérité de la capitale de notre canton. Inutile d'ajouter que le jeune auditoire suit, avec un intérêt de plus en plus grand, cet enseignement que M. l'abbé Bondallaz excelle d'ailleurs à rendre attrayant.

Institut normal. — Jeudi, 13 décembre, il y avait distribution des récompenses à l'Institut normal catholique de la villa Carmel. Pareille cérémonie, en plein mois de décembre, c'est chose inouïe en pays de Fribourg, où les distributions de prix ne semblent pouvoir se faire qu'à l'époque des chaleurs caniculaires. A l'Institut normal de Fribourg, le système des récompenses envisage le travail de plusieurs années d'études et tend à soutenir beaucoup plus l'effort personnel de l'élève que l'esprit d'émulation. C'est ce que Mgr Jaquet, archevêque de Salamine, a bien fait ressortir dans son élégante allocution de circonstance. Cette manière d'encourager les élèves plait à Mgr Jaquet, parce qu'elle imite la règle que Dieu a choisie pour récompenser les élus dans le ciel.

A l'ouverture de la séance, M^{lle} Laval, directrice de l'Institut normal de Paris, a lu, sur le travail des cours, un rapport souvent appaudi, qui contenait des considérations très judicieuses sur l'œuvre de l'éducation.

Suisse romande. — Le Conseil fédéral a alloué une subvention de trois mille francs à la Société pédagogique de la Suisse romande pour le congrès des instituteurs, qui aura lieu à Genève, du 14 au 16 juillet. — Voilà de l'argent bien placé. La générosité du Conseil fédéral va engager d'autres sociétés pédagogiques suisses à tendre la main dans les mêmes circonstances.



AVIS

La Direction de l'Instruction publique publie dans la *Feuille officielle* l'état des indemnités dues au corps enseignant pour les écoles de répétition tenues en 1905-1906.

Elle fait connaître que le texte d'étude *La Fontaine : Fables choisies*, l'un des auteurs signalés par la Commission des études pour les examens en obtention du brevet primaire et ceux de renouvellement du dit brevet de l'année 1907, a été restreint aux Livres V^{me} et VI^{me}.